

M. FAIR: Je désirerais faire une seule observation. Comme M. Jutras le disait, nous essayons d'obtenir que les pays qui ne produisent pas beaucoup augmentent leur production. Peut-être ne produisent-ils pas parce qu'il leur est impossible de vendre leurs produits à des prix avantageux. Il se peut que nous les décourageons en ce sens. C'est ce qui a lieu dans l'Ouest et dans d'autres parties du Canada; il nous arrive de ne pouvoir produire certains articles faute de trouver à les vendre avantageusement.

M. JUTRAS: Là n'est pas réellement le problème, mais mettons fin à la discussion.

M. MACKENZIE: Et la production des chemises au Japon?

Le PRÉSIDENT: Retournons à notre rapport. Y a-t-il d'autres questions, avant de commencer la page 12?

M. CHARLTON: J'ai demandé hier qu'elle était la perte totale subie par la Commission du blé depuis sa création, en 1949. Est-ce que nous pourrions avoir ces chiffres ce matin?

M. EARL: Non, nous ne les avons pas encore, mais nous les obtiendrons.

M. CHARLTON: Voudriez-vous m'obtenir les chiffres représentant la perte ou le gain, en ce qui touche la division de l'Est, pour les années où vous achetiez du blé dans l'Est?

Le TÉMOIN: Nous nous sommes occupés des affaires des producteurs en 1939 et en 1940 et il y a eu un excédent.

*M. Charlton:*

D. Dans l'Est? Vous vous en êtes occupés jusqu'en 1947?—R. Non, je ferai remarquer qu'en 1939 et 1940 nous avons fonctionné sous forme de commission, mais cela s'est terminé en 1940. Je crois, monsieur Charlton, que vous parlez des opérations de plafonnement et de certains bonis versés en Ontario. Ce n'était pas le même organisme.

D. Ce n'était pas la Commission du blé qui s'en occupait?—R. Les opérations avaient lieu par l'entremise de la Commission du blé, mais le blé était vendu à des marchands de blé et non à la Commission.

D. A un prix-plafond fixé par la Commission?—R. Au prix-plafond fixé par le gouvernement.

D. Par le gouvernement?—R. Oui, probablement, par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui fonctionnait à ce moment-là. Grâce à une méthode que nous avons adoptée, nous avons pu recouvrer des sommes qui, si je m'en souviens bien, ont été versées la première année après que les ventes ont été liquidées. L'année suivante il y eut deux sortes de versements; d'abord un versement supplémentaire de 5 cents, puis un paiement par anticipation au lieu de l'exportation de la farine. Je crois que ce dernier versement était d'un cent.

D. Il y a eu un versement de 3 cents, un de 5 cents et un de 8 cents?—R. Nous pouvons nous procurer ces chiffres. Nous les avons probablement ici. Voici une revue des opérations relatives au blé d'Ontario. Puis-je le lire, monsieur le président?

Quelques MEMBRES: Oui.

Le TÉMOIN: Ce compte-rendu figure dans le rapport intéressant l'année 1946-1947.